

## PROCES-VERBAL

Séance du mardi 10 février 2026

20h00 – 22h00

Présents :	M. Jean-Marie Urfer	Président et Municipal
	M. Olivier Descloux	Vice-président et Municipal
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
	M. Mathias Favez	Représentant scolaire
	Mme Candy Costa	Représentante scolaire
	Mme Sonia Francey	Parent d'élève, représentante de l'APE
	M. Sebastiano Merzaghi	Parent d'élève
	Mme Delphine Hilty	Parent d'élève
	Mme Ariane Annen Devaud	Représentante entreprise
	Mme Fabienne Bürki	Représentante EFAJE
Excusés :	Mme Catherine Roulet	Représentante communale
Absent :	M. Vincent Odier	Représentant civil
	M. Grégoire Etienne	Représentant foot

Mme C. Tremea tient le procès-verbal de séance.

\*\*\*\*\*

### L'ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 2 décembre 2025
3. Communication de la Municipalité
4. Communication de la Direction
5. Camps : impact financier et solutions de soutien
6. Cour de récréation du Mottier
7. Utilisation des transports publics par les élèves
8. Etude ATE sur les points dangereux pour les piétons sur le trajet vers l'école : conclusions
9. Divers et communications individuelles

#### 1) Approbation de l'OJ

OJ approuvé.

#### 2) Approbation du PV du 2 décembre 2025

PV adopté.

### 3) Communication de la Municipalité

**M. Descloux** informe que le démarrage des travaux du **collège de Champs d'Aullie** demeure conditionné par la problématique d'humidité des sols. Une fenêtre de tir est envisagée au mois de mars, sous réserve de conditions favorables.

En arrière-plan, les services poursuivent les démarches préparatoires afin de limiter au maximum les pertes de temps. Néanmoins, à ce stade, un décalage de l'ouverture prévue en 2027 peut d'ores et déjà être anticipé. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

**M. Descloux** poursuit en indiquant que les **aménagements réalisés jusqu'à présent dans la cour du Mottier** relevaient d'une approche dite « test » (marquages au sol, installations provisoires, etc.). Il relève que ces dispositifs ont été globalement bien respectés par les élèves. Les dégradations constatées sont restées limitées et inférieures à ce qui aurait pu être redouté, ce qui est jugé encourageant. Des retours extérieurs positifs ont par ailleurs été reçus.

La Municipalité souhaite désormais entrer dans une deuxième phase du projet, visant à pérenniser certains aménagements et à aller plus loin dans la transformation de l'espace. Un des enjeux identifiés concerne la désimperméabilisation des sols, en lien avec les objectifs du plan climat communal et de la législature. Il s'agit notamment d'anticiper les effets des changements climatiques et d'adapter la gestion des eaux en cas de précipitations abondantes.

Aucune échéance précise n'est annoncée à ce stade. Il est toutefois précisé que, conformément aux dispositions réglementaires applicables aux projets en lien avec les établissements scolaires, le Conseil d'établissement sera informé et consulté avant toute finalisation.

**M. Urfer** communique les informations suivantes :

#### Les activités parascolaires :

- Le premier semestre des activités parascolaires se terminera le vendredi 13 février 2026.
- Le deuxième semestre débutera le lundi 23 février 2026.
- Les inscriptions via le guichet virtuel pour le second semestre ont ouvert le mercredi 21 janvier à 9h00.
- Plus de 200 inscriptions ont été enregistrées à ce jour.

#### Activités YOLO

Les prochaines activités prévues sont les suivantes :

- Mercredis YOLO : 11 et 25 février ; 4 et 25 mars ; 22 avril ; 6 juin
- Sorties YOLO : 11 février ; 29 avril ; 3 juin
- Week-end YOLO : du 30 au 31 mai
- Sortie randonnée : samedi 2 mai
- Centre aéré de printemps : du mardi 7 au vendredi 10 avril

#### Médiathèque

Les activités annoncées comprennent notamment :

- Ateliers créatifs : tour de cou (18 mars), œufs de Pâques (25 mars), décoration de galets (29 avril)
- Divers rendez-vous culturels (comptines, contes, spectacles, BiblioWeekend), programmés de janvier à juin

**M. Urfer** revient sur les comportements dangereux observés aux abords de l'arrêt de bus du site du Mottier évoqués lors de la précédente séance du CE, notamment à midi et à 15h30, lors de la forte affluence d'élèves. Des bousculades ont été constatées alors que les bus étaient encore en mouvement, générant un risque réel d'accident. Afin de prévenir ces situations, la Police administrative a été sollicitée pour assurer une présence régulière, en particulier à midi, dans un objectif de prévention. Les Transports Lausannois (TL) ont également été informés et ont mandaté des contrôleurs pour intervenir sur place. Un courrier a été adressé par le SEJL aux parents des élèves dès la 7e année afin de les sensibiliser aux comportements observés et de rappeler les règles attendues dans l'espace public et dans les transports.

**M. Wolters** confirme que des comportements inappropriés sont également constatés à l'intérieur des bus, notamment lors des départs de midi et de 15h30, incluant des jeux dangereux et des incivilités envers les autres usagers.

**Mme Francey** s'interroge sur la durée de la présence renforcée des contrôleurs TL et relève que cette mobilisation représente un effort important. Elle évoque la possibilité de mesures plus contraignantes en cas de comportements répétés, notamment en lien avec l'abonnement de transport.

**M. Urfer** précise que la durée du dispositif renforcé n'est pas formellement définie et qu'il vise un retour au calme. Il souligne toutefois les limites pratiques et juridiques liées à l'identification des élèves concernés. Une réflexion pourrait être menée quant à un éventuel retrait de la subvention communale liée à l'abonnement, sous réserve d'un cadre adapté.

**Mme Annen Devaud** rappelle qu'un accident s'est déjà produit dans un contexte similaire et souligne la nécessité d'un positionnement clair des adultes face à ces comportements.

**Mme Francey** relève que ces situations peuvent dissuader certaines familles d'utiliser les transports publics et rappelle l'importance du respect des autres usagers.

La Municipalité indique que la situation demeure un point d'attention. Les mesures actuelles reposent sur la prévention, la présence d'adultes et la sensibilisation des familles.

#### 4) Communication de la Direction

S'agissant des événements survenus récemment à **Crans-Montana**, **M. Wolters** indique que l'établissement a été relativement peu impacté par le drame évoqué. Deux élèves, présents sur place au sein d'une famille directement touchée par la perte d'un enfant, ont bénéficié d'un accompagnement lors des premiers jours. Deux enseignants ont également été affectés par la situation. Il relève toutefois que, contrairement à d'autres établissements, notamment celui de Lutry, les répercussions au sein de l'EPS du Mont-sur-Lausanne sont restées limitées. Le camp de ski organisé la semaine précédente à Crans-Montana s'est déroulé dans de bonnes conditions.

En lien avec ces événements, **M. Descloux** apporte des précisions concernant les infrastructures scolaires, notamment certains types de plafonds installés au collège du Mottier. Il indique que, par mesure de précaution, des vérifications ont été effectuées. Il précise que les matériaux utilisés sont ignifugés, posés par des professionnels et accompagnés de certificats et tests requis. Les concepts de sécurité incendie sont en place et conformes aux exigences légales, et le permis d'exploiter du bâtiment a été délivré.

Concernant le bâtiment du Mottier B, des mesures supplémentaires seront mises en œuvre à titre préventif, bien qu'elles ne soient pas imposées par la réglementation, dans une volonté de rassurer les usagers. Il est également précisé que des éléments en mousse à visée acoustique sont présents uniquement dans deux espaces : la piscine et la salle de gymnastique du Mottier. Là encore, les certificats et documents nécessaires attestant de la conformité des installations sont disponibles. Il est relevé que des détachements ponctuels de mousse peuvent survenir, notamment en cas de contact avec un ballon, sans que cela ne présente de danger particulier. La situation est maîtrisée et suivie.

**M. Favez** rappelle que des exercices d'évacuations sont réalisés régulièrement.

**M. Wolters** confirme que des exercices d'évacuation sont organisés chaque année dans chacun des bâtiments scolaires. Les élèves sont informés à l'avance afin d'éviter toute angoisse inutile. Il mentionne qu'un déclenchement inopiné de l'alarme incendie au Mottier B, à la suite de l'utilisation d'une machine à fumée dans le cadre d'un cours d'OCOM théâtre, a permis de tester le dispositif en conditions réelles et d'identifier certains ajustements nécessaires. Il souligne que l'établissement respecte le cadre légal en matière de sécurité.

**M. Wolters** informe de l'envoi d'un courrier aux parents des élèves de 5P et 6P à la suite d'une recrudescence de **situations d'intimidation**. Il est constaté une banalisation de certains comportements, notamment des pressions entre élèves et des demandes d'argent durant les récréations.

Le courrier rappelle le rôle conjoint de l'école et des familles, invite au dialogue avec les enfants et encourage à signaler toute difficulté. Des actions de prévention sont menées dans les classes. Il est rappelé que l'établissement ne peut intervenir dans certaines situations relevant du trajet domicile-école, des transports publics ou des usages numériques hors temps scolaire.

Une situation particulièrement grave est survenue récemment : un élève de 5P a porté un coup au visage d'une camarade, entraînant une fracture du nez. Le cas est suivi et qualifié de préoccupant. Il est relevé que de tels événements demeurent inhabituels à ce degré, mais nécessitent une vigilance accrue.

S'agissant des élèves du secondaire, **M. Wolters** indique que l'établissement a été informé, par des parents, de l'existence d'un groupe WhatsApp réunissant de nombreux élèves de 9S, au sein duquel circulaient des images à caractère pornographique et des propos insultants. L'un des groupes comptait plus de 2'000 messages.

Un courrier a été adressé aux parents afin d'attirer leur attention sur ces pratiques. La direction a par ailleurs sollicité la police pour mener deux actions de prévention auprès des six classes de 9S, à l'aula, portant sur les droits et devoirs des jeunes ainsi que sur les risques et conséquences juridiques liés aux réseaux sociaux.

**Mme Francey** informe que l'APE examine l'organisation, fin 2026, d'une conférence destinée aux parents sur les thématiques d'intimidation et de harcèlement. L'objectif serait d'outiller les familles dans l'accompagnement de leurs enfants. Une intervention directe auprès des élèves n'est pas privilégiée à ce stade, certaines thématiques pouvant s'avérer sensibles.

Un échange a lieu sur la notion d'« outillage » des jeunes, incluant tant l'accompagnement dans l'usage des outils numériques qu'une éventuelle régulation plus stricte au sein des familles.

Une discussion s'engage sur un possible lien entre ces situations et la concentration des élèves de différents degrés sur le site du Mottier.

**M. Wolters** indique que la direction constate surtout une forte concentration d'élèves de 5P sur un même site. Il exprime l'espoir que l'ouverture de Champs d'Aullie permettra une répartition plus équilibrée et un climat plus serein, tout en soulignant que l'évolution des usages numériques constitue également un facteur déterminant.

**Mme Bürki** relève que des situations similaires sont observées à l'UAPE.

**M. Wolters** confirme que certaines situations d'intimidation ont débuté dans le cadre de l'UAPE avant d'être portées à la connaissance de l'école. Il relève que l'ensemble des partenaires éducatifs fait preuve de solidarité face à ces situations, tout en reconnaissant les limites d'action institutionnelles. Il rappelle que le traitement de tels cas nécessite des enquêtes, l'audition des différentes parties et la mise en place de mesures adaptées, ce qui peut donner le sentiment, pour les parents, que les démarches n'avancent pas suffisamment rapidement. Il souligne que l'établissement se situe dans une logique de prévention, ce qui demeure complexe à cet âge.

**M. Favez** indique que, dans les faits, les groupes d'âge restent relativement séparés, notamment durant les cours d'éducation physique et les récréations. Les occasions de contacts sont plus fréquentes durant la pause de midi et dans les espaces communs.

**Mme Francey** relève que des « zones grises » subsistent néanmoins, notamment lors des trajets ou des déplacements vers un même bâtiment, ce qui multiplie les occasions de croisements entre élèves de différents degrés.

Les différents membres conviennent de poursuivre la vigilance et la coordination autour de ces thématiques.

**Mme Francey** revient sur une proposition formulée par une classe dans le cadre du Conseil des élèves visant à introduire des **cours de premiers secours**. Elle estime que cette demande s'inscrit dans une démarche de prévention pertinente et regretterait qu'elle ne soit pas examinée attentivement. Elle relève ne pas avoir retrouvé l'offre mentionnée dans le procès-verbal du Conseil des élèves.

**M. Urfer** précise que le cours avait été proposé, mais supprimé faute d'inscriptions suffisantes. Il indique qu'une réévaluation reste possible.

Un échange s'engage sur la forme que pourrait prendre une telle offre : activité facultative sur inscription ou intervention intégrée dans le cadre scolaire, à l'image de la prévention routière.

**M. Wolters** relève que, selon la forme retenue, la compétence relèverait soit de la Commune (dans le cas d'une action comparable à la prévention routière), soit de l'école dans le cadre du programme PSPS. Il rappelle toutefois que de nombreuses actions de prévention sont déjà menées et que toute nouvelle mesure impliquerait des arbitrages. Il précise que les enseignants suivent déjà des formations en premiers secours, annuelles pour l'éducation physique et bisannuelles pour l'ensemble du corps enseignant.

La discussion distingue une formation certifiante — susceptible d'intéresser notamment les adolescents — d'une sensibilisation générale aux gestes de premiers secours. Il est également relevé que des offres « First Responder » existent au niveau communal, principalement destinées aux adultes, la Commune participant financièrement à ces formations.

**Mme Annen Devaud** exprime une réserve, estimant qu'il convient également de préserver l'enfance et d'éviter une surcharge de messages liés à la sécurité. Elle souligne que d'autres acteurs, tels que l'ECA, proposent des visites pédagogiques et des actions de sensibilisation, et que la responsabilité éducative est partagée entre école et parents.

**M. Merzaghi** s'interroge sur d'éventuelles procédures en cas de malaise ou d'urgence au sein de l'établissement.

**M. Wolters** confirme qu'une procédure détaillée est en place. Chaque enseignant dispose d'un « fil rouge » précisant les démarches à suivre et les personnes à contacter. Au Mottier, la présence quasi permanente d'une infirmière scolaire constitue un atout supplémentaire. Les consignes sont affichées dans les classes et régulièrement révisées lors des formations en premiers secours.

## 5) Camps : impact financier et solutions de soutien

**Mme Francey** indique avoir été interpellée par une mère de famille rencontrant des difficultés financières à l'occasion du camp de ski de ses deux enfants. Si la participation parentale se limite, conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral, à 16 CHF par jour pour les repas (soit 80 CHF pour la semaine), les frais liés à l'équipement (location ou achat de matériel et vêtements adaptés) peuvent représenter un montant conséquent pour des familles non équipées.

Elle relève que cette mère a été orientée vers des possibilités de location à tarif réduit et qu'elle a pu bénéficier de prêts pour une partie du matériel. Toutefois, malgré des achats à bas prix (notamment via des enseignes à rabais ou des articles de seconde main), la dépense

supplémentaire s'est élevée à environ 270 CHF, en plus des 80 CHF de participation aux repas. Elle remercie le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) d'avoir exonéré cette famille des frais de repas, tout en soulignant que la location du matériel demeure coûteuse.

**Mme Francey** indique que deux autres familles auraient également sollicité un soutien auprès du service compétent. Elle propose d'engager une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de solidarité, éventuellement fondé sur des critères définis, afin d'éviter toute stigmatisation.

Parmi les pistes évoquées figurent la mise en place d'une forme de « banque » ou de réseau de matériel, l'organisation ou la promotion d'actions de collecte, ou encore une collaboration avec la Ville de Lausanne, qui dispose d'un vestiaire permettant d'équiper des enfants de manière complète.

**Mme Francey** suggère qu'une synergie pourrait être envisagée, compte tenu du nombre limité de situations concernées, en contrepartie d'une contribution solidaire de la part de la Commune ou des familles du Mont.

**M. Descloux** rappelle qu'une vente d'habits d'hiver était autrefois organisée par l'APE.

**Mme Francey** précise que cette initiative n'est plus organisée au Mont-sur-Lausanne et qu'elle se tient désormais à Cugy.

**M. Favez** propose de relayer l'information relative à cette vente auprès des familles concernées.

**Mme Francey** relève toutefois que, selon les prix pratiqués, l'économie réalisée peut varier et que l'anticipation nécessaire (vente en novembre pour un camp en février) peut constituer un obstacle.

**M. Urfer** confirme que plusieurs demandes d'exonération ont été reçues par le SEJL. La solution mise en œuvre cette année a consisté à renoncer à percevoir la participation de 80 CHF pour les familles concernées. Il précise qu'une attestation de prestations complémentaires (PC famille) ou de Revenu d'insertion (RI) est demandée, conformément aux pratiques déjà en vigueur pour d'autres aides communales, afin de garantir l'équité du dispositif.

Il suggère également que l'information concernant les ventes de matériel de seconde main puisse être relayée au moment de la communication officielle sur les camps (agenda scolaire, séances de parents), afin de permettre une meilleure anticipation.

**M. Favez** rappelle que les camps de ski des 6P et 9S sont connus à l'avance et que l'information est transmise relativement tôt dans l'année scolaire, au plus tard lors des réunions de parents.

Il mentionne par ailleurs qu'une doyenne a récemment sollicité le corps enseignant afin de récolter du matériel inutilisé auprès de collègues dont les enfants ont grandi. Cette initiative, encore récente, a permis d'équiper un ou deux élèves, mais les stocks demeurent limités.

**M. Wolters** confirme que cette problématique constitue une réalité relativement nouvelle pour la Commune. Si une situation isolée avait déjà été gérée l'an passé, plusieurs cas se sont présentés cette année, suscitant une réflexion plus large. Il relève que le ski demeure une activité coûteuse et que l'établissement a commencé à constituer un petit stock de matériel, selon un système informel, afin de répondre aux besoins urgents.

Il estime qu'une collaboration avec la Ville de Lausanne pourrait s'avérer pertinente : la Commune pourrait transmettre le matériel collecté en contrepartie de la possibilité, chaque année, d'équiper quelques élèves du Mont en cas de besoin. Une telle solution permettrait également de résoudre la question du stockage.

Les membres conviennent de l'intérêt d'examiner cette piste plus en détail et de prendre contact afin d'évaluer la faisabilité et les conditions d'une telle collaboration.

## 6) Cour de récréation du Mottier

**M. Favez** indique avoir observé, durant les pauses de midi et de l'après-midi, un nombre important d'élèves utilisant leur smartphone dans la cour du Mottier. Il fait référence au procès-verbal du Conseil des élèves, dans lequel la demande récurrente d'installation d'un panier de basket a reçu

une réponse négative, motivée notamment par l'impossibilité d'en fixer un contre la façade du bâtiment et par les nuisances sonores potentielles. Il exprime son incompréhension face à ce refus, estimant qu'il peut paraître contradictoire de vouloir limiter l'usage des smartphones tout en refusant des aménagements favorisant l'activité physique.

**M. Urfer** précise que le projet global de réaménagement de la cour du Mottier, prévu prochainement, intégrera les retours d'expérience des élèves. Un travail de monitoring est en cours afin que les futurs aménagements répondent aux besoins des utilisateurs.

**M. Favez** relève que les demandes de panier de basket et de tables de ping-pong reviennent régulièrement dans les comptes rendus du Conseil des élèves.

**M. Descloux** rappelle qu'historiquement, des tables de ping-pong étaient installées à proximité du Mottier G. Elles ont été déplacées vers la place de jeux située au-dessus, à proximité du temple, ainsi qu'au Châtaignier. Il reconnaît que, dans sa configuration actuelle, la cour du Mottier offre moins d'activités de ce type. Il admet également que certaines réponses ont peut-être été transmises de manière trop rapide par les services, sans validation préalable, et indique prendre cette remarque en considération. Il rappelle la volonté municipale de développer le sport au niveau communal, notamment par l'engagement d'un délégué au sport et l'intégration des écoles dans cette stratégie. Il souligne toutefois une contrainte technique : la proximité immédiate des cours d'école avec les façades des bâtiments pose des problèmes liés aux stores, dont la conception rend les installations sensibles aux impacts de ballons. Cette réalité ne doit pas constituer un blocage définitif, mais nécessite des solutions adaptées. Il indique que le dossier sera réexaminé et qu'aucune réponse définitive n'est arrêtée à ce stade.

**Mme Francey** demande si ces problématiques ont été anticipées dans la conception du site de Champs d'Aullie.

**M. Descloux** répond que la configuration de Champs d'Aullie diffère sensiblement : les espaces de jeux sont situés sur le toit, avec des barrières suffisamment hautes pour limiter les risques.

**M. Wolters** relève qu'au Mottier, la question du voisinage doit également être prise en compte.

**Mme Francey** évoque la possibilité de dispositifs rétractables, limités à certaines plages horaires.

**M. Favez** précise comprendre la contrainte liée aux façades, tout en estimant qu'une solution pourrait être recherchée ailleurs dans la cour.

**M. Descloux** souligne que la configuration en cour intérieure génère un phénomène de résonance important entre les bâtiments. La question du bruit a déjà été thématifiée au niveau du quartier. Si l'activité sportive doit être encouragée, il convient également de tenir compte des nuisances sonores potentielles, tant durant les heures scolaires qu'en dehors.

**Mme Francey** insiste sur l'importance de permettre aux jeunes de se dépenser et de faire vivre la jeunesse dans l'espace public.

**Mme Annen Devaud** rappelle que les nuisances pour le voisinage ne se limitent pas aux heures scolaires, mais incluent également les soirées (scooters, pétards, rassemblements), ce qui génère des plaintes régulières.

**M. Descloux** réaffirme qu'il n'y a pas de refus de principe. La Municipalité souhaite développer des alternatives favorisant l'activité physique. Il mentionne la mise à disposition de boîtes en libre-service, permettant d'emprunter des ballons de basket, des raquettes de ping-pong et d'autres équipements, notamment au Châtaignier. Cette initiative fonctionne de manière satisfaisante.

**Mme Costa** s'interroge sur d'éventuelles dégradations.

**M. Descloux** indique que, malgré quelques incidents, les coûts restent globalement raisonnables à l'échelle communale. Il informe également qu'une réponse sera apportée concernant l'absence d'abri pour les élèves attendant le bus scolaire dans la cour du Mottier. Dans le cadre du futur réaménagement, il est prévu d'intégrer un abri simple permettant de se protéger des intempéries. Ce projet nécessitera un certain délai, mais il est désormais intégré à la planification.

## 7) Utilisation des transports par les élèves

**Mme Francey** souhaite disposer d'éléments chiffrés relatifs à l'utilisation des transports scolaires, notamment dans le contexte des réflexions en cours sur les horaires scolaires et leurs éventuelles incidences pour les élèves du secondaire.

**M. Urfer** présente un graphique (annexé au procès-verbal) illustrant le nombre d'élèves inscrits au transport scolaire CarPostal, répartis par degré. Il précise que les chiffres indiquent le nombre d'élèves inscrits pour utiliser le bus au moins une fois par semaine, les familles pouvant sélectionner les jours et trajets nécessaires. Il relève une diminution des inscriptions en 7P, certains élèves étant orientés vers les transports lausannois (TL) en fonction de leur lieu de domicile. En 1P–2P, l'utilisation reste limitée, les parents hésitant encore à inscrire leurs jeunes enfants.

Il indique que le système permet d'adapter les tournées en fonction du nombre d'élèves attendus à chaque arrêt et à chaque horaire. Certaines limites subsistent toutefois, notamment pour les situations de garde partagée : le dispositif ne permet pas une inscription alternée d'une semaine sur deux, ce qui implique pour les parents d'inscrire l'enfant sur les deux trajets concernés.

**Mme Francey** s'interroge sur les retours du terrain, notamment de la part des conducteurs, quant à l'occupation effective des bus, en particulier chez les élèves de 9S à 11S.

**M. Urfer** indique qu'un monitoring de l'utilisation réelle a été demandé. Il observe que certains élèves, bien qu'inscrits, n'utilisent pas systématiquement le bus, choisissant parfois de rentrer à pied avec leurs camarades.

**Mme Francey** demande si les familles doivent choisir entre la subvention TL et l'utilisation du bus scolaire, ou si les deux dispositifs peuvent être cumulés.

**M. Urfer** précise que les élèves ont droit à la subvention TL indépendamment de l'inscription au bus scolaire. La limitation porte plutôt sur certains arrêts non desservis, lorsque l'analyse de la situation conduit à privilégier l'usage des TL en fonction du domicile. Il indique que des réflexions sont en cours quant à la suppression éventuelle de certains arrêts, notamment pour les élèves plus âgés.

**Mme Costa** évoque la situation des élèves actuellement en 4P qui rejoindront le site du Mottier en 5P, et s'interroge sur les modalités de transport, en particulier pour les quartiers du Rionzi et de Maillefer.

**M. Urfer** indique que les élèves domiciliés au Rionzi devraient utiliser les TL. Pour Maillefer, l'analyse est encore en cours, mais il est envisagé de maintenir le bus scolaire pour les 5P–6P. En revanche, pour les 7S–11S, la présence de la ligne 3 renforce l'option des TL.

Il précise également qu'une tournée supplémentaire est organisée pour les élèves de 9S–11S qui terminent plus tard, notamment en raison des cours d'éducation physique, afin de garantir une prise en charge adaptée.

Enfin, il mentionne le projet d'un arrêt de bus TL aux Planches, actuellement en procédure.

## 8) Etude ATE sur les points dangereux pour les piétons sur le trajet vers l'école : conclusions ?

**Mme Francey** revient sur l'étude menée par l'ATE et souhaite en connaître l'état d'avancement, ainsi que ses conclusions et les mesures envisagées ou déjà mises en œuvre en matière de sécurisation des trajets scolaires.

**M. Urfer** présente les principes du plan de mobilité scolaire élaboré à la suite de l'étude menée par l'ATE. Il indique que 74 recommandations techniques ont été formulées. Ce document constitue un outil de travail interne pour les services communaux, qui en assurent le suivi afin d'identifier les mesures pouvant être mises en œuvre, soit immédiatement, soit à l'occasion de travaux de réfection routière.

Il cite l'exemple d'un passage piéton situé à proximité de la Raiffeisen. Lors de la réfection de la route, la question de son maintien s'est posée. Selon les normes en vigueur, le nombre d'utilisateurs

aux heures de pointe ne justifierait pas nécessairement son maintien. L'ATE avait ainsi recommandé sa suppression. Après discussion, la Municipalité a toutefois décidé de le conserver, estimant qu'un passage piéton, même peu utilisé, présente un effet rassurant. Des aménagements complémentaires, notamment une bande pour les personnes malvoyantes, ont été réalisés.

**M. Urfer** précise que le plan de mobilité scolaire avance progressivement et que les mesures jugées prioritaires ont déjà été intégrées.

**Mme Francey** relève que, selon les informations communiquées précédemment, 128 points dangereux avaient été signalés par les parents via le questionnaire.

**M. Urfer** confirme ce chiffre, en précisant que ces 128 points correspondent aux perceptions exprimées par les parents. L'ATE a ensuite effectué une visite de terrain afin d'évaluer la réalité des dangers signalés. Les recommandations finales tiennent compte de cette analyse technique. Chaque situation fait l'objet d'une pesée d'intérêts avant décision. Il souligne que les passages piétons sont souvent perçus comme rassurants, alors que statistiquement ils concentrent un nombre important d'accidents.

**Mme Francey** évoque à nouveau le cas du passage piéton près de la Raiffeisen, estimant que, s'il était supprimé au profit d'un feu plus éloigné, les élèves ne feraient pas nécessairement le détour et pourraient traverser de manière inadaptée.

**M. Descloux** apporte des éléments de réflexion issus des théories en matière de mobilité. Il indique que certaines zones dépourvues de signalétique ou d'infrastructures spécifiques peuvent, paradoxalement, se révéler plus sûres, car elles incitent tous les usagers à redoubler d'attention. Il cite l'exemple du chemin de la Valleyre, où l'absence de trottoir et d'aménagements spécifiques n'a pas généré d'accidents recensés, malgré le passage quotidien de nombreux élèves. Il relève ainsi que la perception de la sécurité et les recommandations techniques ne coïncident pas toujours.

**M. Urfer** conclut en précisant que le document issu de l'étude ATE est un document technique destiné à l'usage interne des services. Il ne fait pas l'objet d'une diffusion publique systématique, dans la mesure où il s'agit d'une liste de recommandations assorties de limites et nécessitant des arbitrages au cas par cas.

## 9) Divers et communications individuelles

**Mme Costa** relaie une situation remontée par des parents d'élèves fréquentant l'UAPE du Rionzi. Dans le cadre des entretiens parents-enseignants, certains enseignants proposent la présence de l'élève, estimant qu'il est directement concerné par les échanges.

Des parents ont toutefois été surpris et mécontents du refus de l'UAPE d'autoriser l'enfant à quitter temporairement la structure pour assister à l'entretien, au motif qu'il ne s'agissait pas d'un rendez-vous médical. Mme Costa souligne que la participation de l'élève à cet entretien présente un intérêt et que la distinction opérée entre rendez-vous médical et rendez-vous scolaire interroge.

**Mme Bürki** demande si les parents souhaitaient que l'enfant retourne ensuite à l'UAPE après l'entretien. Elle relève que des allers-retours fréquents pourraient poser des difficultés organisationnelles pour la structure. Mme Bürki s'interroge sur le moment des rendez-vous concernés, notamment s'ils ont lieu durant la pause de midi.

**Mme Costa** indique que certains cas se situent effectivement sur le temps de midi, en fonction des disponibilités professionnelles des parents.

**Mme Bürki** relève que la pause de midi constitue un temps particulièrement contraint, notamment en raison de l'organisation des repas. Si l'enfant s'absente durant cette période, il peut ne plus disposer du temps nécessaire pour manger. Elle souligne également que les parents peuvent être réticents à payer une prestation si l'enfant ne bénéficie pas du repas prévu.

**Mme Costa** indique comprendre les contraintes logistiques, mais relève une différence de perception quant à l'importance du rendez-vous : du point de vue scolaire, un entretien parents-enseignants revêt une importance comparable à celle d'un rendez-vous médical.

**Mme Bürki** précise qu'il ne s'agit probablement pas d'une hiérarchisation de l'importance, mais plutôt d'une contrainte organisationnelle liée au fonctionnement du temps de midi.

**Mme Costa** souligne que la pause de midi dure environ deux heures, mais que pour des parents actifs professionnellement, il peut être difficile de garder l'enfant durant toute cette période pour un entretien de vingt minutes.

**Mme Bürki** s'enquiert du nombre de situations concernées.

**Mme Costa** mentionne un cas dont elle a été directement informée et indique que deux ou trois autres situations similaires auraient été évoquées par des collègues.

**Mme Bürki** indique qu'elle se renseignera auprès de la direction de la structure du Rionzi afin de clarifier les pratiques et d'examiner la situation.

**Mme Annen Devaud** suggère d'examiner également le délai de demande adressée à l'UAPE, en distinguant les demandes anticipées des demandes de dernière minute.

**M. Wolters** s'interroge sur la proportion d'élèves concernés par l'UAPE.

**Mme Costa** indique qu'environ la moitié des élèves fréquentent la structure, tout en précisant que tous ne sont pas concernés par un entretien durant le temps de midi.

**M. Descloux** élargit la réflexion en demandant si des situations similaires ont été observées dans d'autres structures, ou si l'organisation particulière de l'UAPE du Rionzi explique ces difficultés.

**Mme Bürki** indique ne pas avoir eu connaissance de problématiques similaires ailleurs. Elle souligne que l'aménagement des locaux et l'organisation diffèrent selon les sites. L'UAPE du Rionzi accueille un nombre important d'enfants dans un réfectoire de taille réduite, ce qui nécessite une organisation stricte des repas et limite la flexibilité. Elle s'engage à se renseigner auprès du directeur de la structure afin de clarifier les modalités applicables.

**Mme Francey** fait un retour sur la conférence consacrée au sommeil organisée récemment. Elle remercie M. Wolters pour la mise à disposition de l'aula, qui a permis d'accueillir un public nombreux dans de bonnes conditions. Elle souligne la qualité de l'intervention et l'intérêt suscité.

La conférencière a notamment abordé les aspects physiologiques du sommeil chez les adolescents, en déconstruisant certaines idées reçues. Il a été rappelé que les adolescents ont besoin d'au minimum huit heures de sommeil par nuit. Selon des études américaines citées lors de la conférence, le fait de retarder le début des cours n'entraîne pas nécessairement un coucher plus tardif. Il a été indiqué que, pour permettre aux jeunes d'atteindre les huit heures de sommeil recommandées, un début des cours après 8h30 serait plus favorable. Même un décalage de dix minutes du réveil aurait un impact mesurable sur la réduction de la dette de sommeil.

Des recommandations de prévention ont également été évoquées, notamment concernant l'exposition à la lumière bleue, la consommation de caféine en soirée et l'importance du sommeil pour la concentration et la régulation émotionnelle. Mme Francey relève que ces éléments plaident en faveur d'une réflexion sur les horaires scolaires.

**Mme Francey** mentionne ensuite des signalements de vols de trottinettes, notamment le cas d'une élève du gymnase dont la trottinette, cadenassée à Coppoz, aurait été dérobée. Elle indique avoir eu connaissance d'un autre cas similaire et s'enquiert d'éventuels retours du côté de l'établissement.

**M. Wolters** indique qu'aucun phénomène particulier n'a été signalé à l'école à ce jour.

**M. Descloux** rappelle que des vols de vélos et autres moyens de transport individuels surviennent ponctuellement depuis de nombreuses années. Il relève que la configuration géographique du Mont-sur-Lausanne peut inciter à l'utilisation de ces moyens pour descendre vers Lausanne. Il indique ne pas avoir connaissance d'un phénomène organisé ou massif. Il mentionne l'existence de

dispositifs de sécurité performants, tels que des traceurs GPS, susceptibles de renforcer la protection du matériel.

**M. Urfer** précise que, selon le rapport de gestion, le nombre de vols enregistrés en 2025 est inférieur à celui de 2024.

**Mme Annen Devaud** interroge enfin sur le renouvellement du Conseil d'établissement à l'issue des élections.

**M. Urfer** indique que la prochaine séance sera la dernière de la législature en cours. Pour la législature suivante, le quart des membres représentant les parents sera élu par les parents eux-mêmes, sous l'organisation de la Commune. Les représentants municipaux seront désignés par la Municipalité. L'information relative à la soirée d'élection sera diffusée via l'agenda communal et la séance se tiendra à l'aula. Les représentants du monde économique sont invités selon les modalités prévues

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h.

Le président :



J.-M. Urfer

La secrétaire :



C. Tremea

## Annexes :

### 1. Graphique – Utilisation des transports scolaires

